



**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA RÉSISTANCE AUX
AGENTS ANTIMICROBIENS
Paris (en visioconférence)
27 – 29 avril 2022**

1. Ouverture de la réunion

Le Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux antimicrobiens (RAM) (ci-après désigné « le Groupe ») a tenu une réunion via une application en ligne, du 27 au 29 avril 2022, entre 12h30 et 15h30 (heure d'Europe centrale), coordonnée par le siège de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) à Paris (France).

Le Dr Javier Yugueros-Marcos, chef du Service Antibiorésistance et produits vétérinaires de l'OMSA, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe et les a remerciés pour leur participation au Groupe.

2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

L'ordre du jour a été adopté sans ajout ni modification. La réunion du Groupe a été présidée par la Docteure Tomoko Ishibashi et le Dr Donald Prater a été désigné rapporteur. L'ordre du jour adopté et la liste des participants sont joints respectivement en [annexes I](#) et [II](#) du présent rapport.

3. Tour d'horizon : Quadripartite, législation/catégorisation de l'Union européenne, World Veterinary Association, Groupe consultatif de l'OMS sur les agents antimicrobiens d'importance critique et axes de travail de la FAO en matière de résistance aux agents antimicrobiens

3.1. Travaux de la Quadripartite sur la résistance aux agents antimicrobiens (Plan d'action conjoint « Une seule santé », Structures de gouvernance mondiale, Cadre stratégique de la Quadripartite contre la résistance aux agents antimicrobiens et plan de travail, Fonds multipartenaire (MPTF) contre la résistance aux agents antimicrobiens, Recherches sur la résistance aux agents antimicrobiens)

Le Dr Ólafur Valsson a fait le point sur les travaux de la Quadripartite ayant trait à la RAM. Le protocole d'accord a été signé en mars 2022 par les quatre organisations (OMS, OMSA, FAO et PNUE).

3.1.1. Plan d'action conjoint « Une seule santé »

Le plan d'action conjoint « Une seule santé » sera lancé en juin 2022 et comporte six pistes d'action. Plus précisément, la piste d'action 5 vise à « Maîtriser la pandémie silencieuse que représente la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) ». Cette piste est en relation avec les travaux menés par la Quadripartite et avec son cadre stratégique. L'objectif consiste à ce que les animaux, l'homme et les écosystèmes soient en bonne santé. Le One Health High-Level Expert Panel - OHHLEP (Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche « Une seule

santé ») propose une définition opérationnelle pour le terme « Une seule santé » dans laquelle il considère qu'une approche interdisciplinaire est nécessaire pour aborder la RAM.

3.1.2. Structures de gouvernance mondiale

La création de structures de gouvernance mondiale a été recommandée par l'Interagency Coordination Group – IACG (Groupe spécial de coordination inter-institutions) sur la résistance aux agents antimicrobiens. Les structures recommandées sont les trois suivantes : le Global Leaders Group - GLG (Groupe de direction mondiale) « Une seule santé » sur la résistance aux agents antimicrobiens, l'Independent Panel of Evidence for Action Against AMR - IPE (Groupe indépendant chargé d'examiner les données factuelles pour des mesures contre la RAM), la Multi-Stakeholder Partnership Platform on AMR - PPAMR (Plateforme de partenariat multipartite sur la RAM).

a) Groupe de direction mondiale « Une seule santé »

Le rôle du One Health Global Leaders Group on AMR – GLG (Groupe de direction mondiale) « Une seule santé » contre la RAM consiste à assurer des fonctions de promotion et de conseil afin de veiller à ce que des mesures soient prises pour relever le défi que constitue la RAM. Le GLG a proposé de nombreuses productions, telles qu'un plan de travail avec des indicateurs de performance clés convenus, et des actions de communication contribuant à améliorer la sensibilisation politique, portant notamment sur la réduction des rejets dans l'environnement d'agents antimicrobiens provenant des installations de fabrication des systèmes alimentaires, et des systèmes humains, et sur les raisons pour lesquelles la RAM doit être considérée comme un élément important de l'instrument international pour la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies. L'OMSA a approuvé l'inclusion de la RAM, soulignant l'importance de privilégier la prévention à la riposte, d'englober tous les secteurs, notamment les spécialistes de la faune sauvage, les spécialistes de la santé de l'environnement et d'autres parties prenantes impliquées dès le début des discussions et des échanges. La Directrice générale de l'OMSA est un des membres d'office du GLG et le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires participe activement aux travaux en tant que membre du Secrétariat conjoint de la Quadripartite pour la RAM, qui fait office de secrétariat du GLG.

Depuis la dernière réunion du Groupe, le GLG s'est réuni à deux reprises, en novembre 2021 et en mars 2022. Le GLG a plaidé en faveur de l'inscription de la RAM à l'ordre du jour mondial et national. Le GLG a défendu cette approche au sein des réunions du G20 et du G7, et l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a indiqué qu'une réunion de haut niveau consacrée à la RAM se tiendra en 2024. Le GLG a en outre proposé des orientations ayant trait à une série d'autres actions, la dernière en date étant la réalisation d'un guide de poche destiné aux ministres, visant à transformer les systèmes dans tous les secteurs.

Le Groupe a vivement encouragé les Membres de l'OMSA à visiter le site Web du Global Leaders Group (<https://www.amrleaders.org/resources>) pour consulter les différentes communications de haut niveau et participer à la plateforme multipartite.

b) Groupe indépendant chargé d'examiner les données factuelles pour des mesures contre la résistance aux agents antimicrobiens

L'Independent Panel of Evidence for Action Against Antimicrobial Resistance (Groupe indépendant chargé d'examiner les données factuelles pour des mesures contre la résistance aux agents antimicrobiens) fait toujours l'objet de discussions. Le Secrétaire Général des Nations Unies (SGNU) a répondu à la proposition de la Quadripartite visant à créer le Groupe indépendant. Le SGNU a confirmé que le groupe indépendant ne peut être mis en place que suite à une demande des États membres, par le biais d'un accord intergouvernemental tel qu'une résolution de l'Assemblée générale, car l'organisation de ce groupe a des implications financières importantes. Le Secrétariat conjoint de la

Quadripartite sur la RAM examine actuellement les options relatives à la création du groupe.

c) Plateforme de partenariat multipartite contre la résistance aux agents antimicrobiens

L'AMR Multi-Stakeholder Partnership Platform (Plateforme de partenariat multipartite contre la RAM - la Plateforme), soutenue par la Quadripartite, vise à rassembler différentes voix intervenant à l'interface homme, animal, plante et environnement (approche « Une seule santé »). L'adhésion à la plateforme sera ouverte aux représentants des gouvernements, aux agences des Nations Unies, aux organisations internationales, intergouvernementales et régionales, aux institutions financières internationales, à la société civile, aux organismes universitaires et de recherche, ainsi qu'au secteur privé. Cette participation diversifiée offrira la possibilité à toutes les parties prenantes d'échanger entre elles sur divers sujets. Dans le cadre des travaux de la Plateforme, l'OMSA a, dans un souci d'inclusion, de transparence et de coopération internationale entre toutes les parties prenantes, défendu la participation à la Plateforme de tous les Membres de chacune des quatre Organisations. L'OMSA n'approuve pas l'exclusion ou la limitation de la participation de quelque Membre, qu'il s'agisse d'un pays ou d'un territoire, et n'imposera aucune contrainte à la participation des Membres de l'une des trois autres Organisations. Le Groupe souscrit à la position de l'OMSA concernant la participation des Membres.

3.1.3. Cadre stratégique de la Quadripartite contre la résistance aux agents antimicrobiens et plan de travail

Le Cadre stratégique de la Quadripartite pour les travaux conjoints des organisations relatifs à la RAM a été lancé le 6 avril 2022. Il s'appuie sur les piliers du Plan d'action mondial (PAM) sur la RAM et comporte un 6^e pilier supplémentaire portant sur la gouvernance. Ses objectifs sont de préserver l'efficacité des agents antimicrobiens et de garantir un accès durable et équitable aux agents antimicrobiens en vue de leur usage responsable et prudent en santé humaine, animale et végétale. Sur cette base, la Quadripartite dispose désormais d'un plan de travail conjoint pour 2022-2023. Il couvre les activités conjointes des quatre organisations et comprend des informations détaillées sur les activités au niveau national qui sont plus particulièrement destinées aux pays à revenu faible et intermédiaire, mais aussi des informations détaillées sur les activités mondiales et régionales. Certaines des activités figurant dans le plan de travail, telles que les orientations à l'attention des pays, ayant trait à l'intégration de la RAM dans le cadre des objectifs de développement durable, sont déjà bien avancées. Les travaux visant à apporter un soutien à la surveillance intégrée, la coordination multisectorielle et l'élaboration d'arguments économiques sur la RAM ont en outre été lancés.

L'OMSA a participé activement à la rédaction du cadre en mettant l'accent sur l'importance d'une approche équilibrée et en prenant en considération le secteur de la santé animale. La mise en œuvre du PAM se poursuit et il n'est pas envisagé de l'actualiser pour le moment.

3.1.4. Fonds multipartenaire contre la résistance aux agents antimicrobiens

Les quatre organisations participent désormais à l'AMR Multi-Partner Trust Fund - MPTF (Fonds multipartenaire contre la RAM). Le fonds multipartenaire est une structure du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il est actif depuis deux ans et les projets de 10 pays ont déjà été approuvés par le MPTF en 2020/2021 : Maroc, Kenya, Zimbabwe, Sénégal, Ghana, Cambodge, Indonésie, Éthiopie, Pérou et Tadjikistan. Plusieurs pays ont sollicité une prolongation sans frais de leurs projets initialement prévus sur deux ans, en raison du Covid ou d'autres problèmes. Six pays (Bangladesh, Cameroun, Mongolie, Tunisie, Madagascar et Kirghizstan) ont été invités à soumettre des notes conceptuelles en janvier 2022, en vue d'une deuxième série de projets. Quatre de ces notes conceptuelles ont été validées et sont maintenant en cours de développement sous la forme de propositions détaillées. Les deux autres nécessitent un travail complémentaire avant d'être présentées à nouveau. Il est toutefois escompté que les six pays verront leurs projets approuvés avant la

fin de 2022. L'OMSA dirige le projet au Kenya mais participe également aux autres projets qui sont menés par les autres organisations de la Quadripartite.

Un programme mondial comportant quatre projets est proposé : le Tripartite Integrated Surveillance System for AMR – TISSA (Système intégré de la Tripartite pour la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens), les cadres juridiques, l'environnement de la RAM, ainsi que le suivi et l'évaluation de la RAM (mené par l'OMSA). Le rapport annuel pour l'année 2021 sera publié en mai. Des bailleurs de fonds supplémentaires contribuent désormais au MPTF : le Fleming Fund du Royaume-Uni, la Suède, les Pays-Bas et l'Allemagne. L'Union européenne (UE) réfléchit à y participer en tant que bailleur de fonds. Le MPTF représente actuellement environ 26 millions de dollars US et sa période d'activité a été prolongée jusqu'en 2030. On espère que des bailleurs de fonds supplémentaires issus d'autres régions du monde que l'UE s'engageront. Les bureaux régionaux et sous-régionaux des différentes organisations ont contacté d'autres pays spécifiques à faible et moyen revenu pour lesquels il y aurait une possibilité de mettre en œuvre les projets.

3.2. Point sur les travaux consacrés aux autres listes

3.2.1. Nouvelle législation et catégorisation de l'Union européenne

Mme Barbara Freischem a présenté le mandat juridique mis en place dans l'UE pour l'établissement d'une liste d'agents antimicrobiens (antibactériens, antiviraux, antifongiques et antiprotozoaires) à réserver au traitement de certaines affections chez l'homme, et a expliqué la méthodologie utilisée par l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour élaborer des recommandations scientifiques à l'attention de la Commission européenne, comme base d'une législation d'application du règlement (UE) 2019/6. Cette restriction de l'utilisation d'agents antimicrobiens réservés à un usage chez l'homme signifie que dans les pays de l'UE, il ne sera plus autorisé d'utiliser ces agents antimicrobiens chez les animaux ; les producteurs de pays n'appartenant pas à l'UE qui souhaitent importer dans l'UE des animaux servant à la production de denrées alimentaires ou des produits alimentaires d'origine animale ne seront également plus autorisés à utiliser ces agents antimicrobiens réservés chez les animaux. Les recommandations de l'Agence seront prises en considération par la Commission européenne lors de la rédaction et de la mise en œuvre de la législation. Le projet de législation a été publié à des fins de consultation dans l'outil « Meilleur réglementation » de l'UE et a été transmis à l'OMC pour discussion avec les membres de l'OMC. Les recommandations ont été rédigées en ayant le contexte de l'UE en perspective et la législation qui en résultera a pour objectif de préserver l'efficacité des agents antimicrobiens dans l'UE.

Le Groupe a remercié Mme Barbara Freischem pour ce point utile portant sur les travaux de l'EMA consacrés à la liste des agents antimicrobiens à réserver à un usage chez l'homme. Le Groupe a relevé que certains agents antimicrobiens figurant sur la liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, dont la fosfomycine, sont désignés comme agents antimicrobiens devant être réservés à un usage chez l'homme. Bien que les implications potentielles pour la santé animale dans les pays qui envisagent d'exporter des animaux et des produits d'origine animale vers l'UE puissent être un sujet de préoccupation, le Groupe a indiqué que cette liste récemment publiée par l'UE ne doit pas avoir d'impact sur la liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire, compte tenu de l'objectif actuel et de la mission au niveau mondial de la liste de l'OMSA.

3.2.2. Liste des médicaments essentiels de la World Veterinary Association et de l'association caritative Brooke

Le Dr Stephen Page a fait le point sur l'état d'avancement concernant l'élaboration d'une liste des médicaments essentiels (LME) pour huit catégories d'animaux servant à la production de denrées alimentaires. Les deux premières listes en cours de préparation concernent les grands ruminants et les animaux aquatiques. Il est prévu que ces listes devraient être prêtes pour discussion avec les membres de la World Veterinary Association – WVA (Association mondiale des vétérinaires) dans les prochains mois. L'OMSA examinera si une aide peut être

apportée à la WVA pour finaliser les listes, en particulier pour les listes d'agents antimicrobiens qui sont préparées en parallèle (à savoir celle pour les animaux aquatiques). Les listes de médicaments essentiels de la WVA devraient être particulièrement utiles dans les pays où l'accès aux médicaments vétérinaires est limité ou dans lesquels il n'y a pas de cadres législatifs en vigueur, et où il est important de savoir quels médicaments sont essentiels pour préserver la santé animale et le bien-être animal. Chaque pays sera en mesure de décider de la meilleure manière dont il peut utiliser la liste des médicaments essentiels. Par exemple, la liste des médicaments essentiels pour les petits animaux s'est déjà révélée utile dans certains pays pour aider à un meilleur accès aux médicaments essentiels.

Le Groupe a remercié le Dr Stephen Page pour sa présentation au nom de la WVA et de l'association caritative Brooke. Le Groupe a recommandé que l'OMSA étudie s'il existe des possibilités de travailler avec la WVA dans le cadre d'un effort conjoint pour élaborer ces listes des médicaments essentiels pour les animaux.

3.2.3. Liste OMS des antibiotiques d'importance critique en médecine humaine : point, plan et activités

Le Dr Jorge Matheu a fait le point sur les activités actuelles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant la RAM, en particulier celles consacrées à la réalisation de la 7^e révision de la Liste OMS des antibiotiques d'importance critique (CIA). L'[Advisory Group of the Critically Important Antimicrobials for Human Medicine - AG-CIA](#) (Groupe consultatif sur les agents antimicrobiens d'importance critique en médecine humaine) a été créé en octobre 2021. Le Groupe compte 17 membres représentant les secteurs humain, animal et aquacole. L'OMSA est un observateur de l'AG-CIA.

L'AG-CIA a pour premier objectif de procéder à la 7^e révision de la liste OMS des antibiotiques d'importance critique. L'AG-CIA a constitué trois groupes de travail, afin de débiter la réalisation de la nouvelle révision. Groupe de travail 1 : révision des listes nationales et régionales des antibiotiques d'importance critique ; Groupe de travail 2 : révision des macrolides ; Groupe de travail 3 : révision des facteurs de hiérarchisation des priorités. Chacun des trois groupes de travail a défini ses objectifs respectifs. Groupe de travail 1 : examiner les différentes listes d'antibiotiques d'importance critique dans les pays et les comparer avec la liste OMS des antibiotiques d'importance critique afin d'envisager l'analyse et la mise à jour de la liste. Ce groupe de travail identifiera les éventuels critères supplémentaires ou les autres éléments, outils et orientations à prendre en compte pour la révision des critères actuels de l'OMS et le classement de la liste des antibiotiques d'importance critique, tout en conservant l'approche mondiale - par exemple, le Codex Code of Practice to Minimise and Contain Foodborne AMR - CoP (Code d'usages du Codex visant à réduire au minimum et à maîtriser la RAM d'origine alimentaire), les Guidelines for Integrated Monitoring and Surveillance of Foodborne AMR - GLIS (Lignes directrices pour le suivi et la surveillance intégrés de la RAM d'origine alimentaire). Groupe de travail 2 : l'objet de ce groupe de travail est de passer en revue les utilisations actuelles des macrolides et les solutions de substitution possibles pour les traitements chez l'homme. L'objectif de l'usage des macrolides chez l'homme et l'animal est pris en considération dans l'analyse visant à établir les priorités pour cette classe d'antibiotiques. Le groupe 3 analyse et évalue les facteurs de hiérarchisation des priorités, afin de modifier, de préciser ou de proposer un texte dans la liste OMS des antibiotiques d'importance critique, en vue de faciliter la compréhension du processus relatif à ces facteurs.

Le rapport de l'AG-CIA sera publié au cours du quatrième trimestre de 2022. Le Groupe a remercié le Dr Matheu pour ce point dédié à cet important travail de l'AG-CIA.

3.2.4. Axes de travail de la FAO en matière de résistance aux agents antimicrobiens

Le Dr Jorge Pinto Ferreira a tenu le Groupe informé sur certains des axes de travail de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en matière de RAM :

[1] Le projet AMR Codex Texts - ACT (Textes du Codex relatifs à la RAM) est un projet quinquennal (10 millions de dollars US) financé par la République de Corée ; il est mis en œuvre au Cambodge, en Mongolie, au Pakistan, au Népal, en Bolivie et en Colombie. Il vise à aider à la mise en œuvre au niveau local et international des normes du Codex, à savoir celles produites par la dernière Codex *ad hoc* Intergovernmental Task Force on AMR – TFAMR (Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux agents antimicrobiens) (les GLIS et le CoP), afin de maîtriser et réduire la RAM d'origine alimentaire.

[2] La plateforme informatique International FAO Antimicrobial Resistance Monitoring - InFARM (Suivi international de la FAO de la résistance aux agents antimicrobiens) est un système de gestion des données et d'information en cours de développement, destiné à la collecte des données sur la RAM et l'utilisation des antimicrobiens - AMU (données sur l'utilisation en horticulture) sous la responsabilité de la FAO. Ce système contribuera au Tripartite Integrated Surveillance System on AMR / AMU – TISSA (Système intégré de la Tripartite pour la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens / l'utilisation des agents antimicrobiens).

[3] Le travail de surveillance des produits vétérinaires non conformes et falsifiés est en cours de développement et s'appuie sur les travaux que l'OMSA réalise actuellement ; il impliquera une surveillance au niveau du « terrain ». Un projet pilote sera mené au Rwanda. Le protocole d'échantillonnage est en cours d'élaboration afin de décider des produits qui feront l'objet de la surveillance.

[4] Une analyse de situation adoptant une approche cartographique axée sur : 1) la sensibilisation, 2) la gouvernance, 3) les statistiques démographiques, 4) les pratiques et 5) les données probantes, est en cours de développement, et constituera un outil d'évaluation accélérée pour offrir une vue d'ensemble de la situation de la RAM et de l'utilisation des agents antimicrobiens dans un pays. Cette évaluation peut servir d'étape préparatoire avant que les missions de la Progressive Management Pathway - PMP (processus de gestion progressive) soient mises en œuvre dans les pays. Elle sera mise en œuvre initialement en Égypte, en Éthiopie, en Mongolie, au Mozambique et au Rwanda.

Le Groupe a remercié le Dr Pinto Ferreira pour ce point consacré aux travaux auxquels procède la FAO en matière de RAM. Le Groupe a recommandé que l'OMSA renforce et officialise ses interactions avec la FAO dans le cadre des projets présentés, afin de prévenir la duplication des activités et d'éviter tout malentendu de la part des Membres respectifs des organisations.

3.3. Point sur les activités du Groupe électronique d'experts de l'OMSA sur la résistance aux agents antiparasitaires

La Dre Mária Szabó a informé le Groupe que le WOAHE Electronic Expert Group on Antiparasitic Resistance - EEG-APR (Groupe électronique d'experts de l'OMSA sur la résistance aux antiparasitaires) a achevé son mandat par la publication en décembre 2021 dans les Nouvelles de l'OMSA du document « *Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage* » : <https://www.oie.int/fr/document/anthelmintics-grazing-livestock-2021/>.

Le document est en cours de validation en vue de la prochaine publication du Bulletin de l'OMSA en 3 langues (anglais, français et espagnol). L'OMSA a remercié l'U.S. Food and Drug Administration – FDA (Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux) pour son engagement fort et sa contribution significative à la rédaction de ce document, en tant que membre de l'équipe de rapporteurs, ainsi que l'EMA pour son soutien constant et ses commentaires précieux en tant qu'observatrice. Le Groupe électronique d'experts de l'OMSA sur la résistance aux antiparasitaires envisage de tenir sa prochaine réunion en début d'été 2022, afin de discuter de son mandat et des travaux à venir, en tant que Groupe *ad hoc* de l'OMSA bénéficiant d'une autonomie.

Un document cartographique d'activité a été préparé en vue de sa validation par l'EEG-APR lors de la prochaine réunion, et sera partagé avec le Groupe. D'autres parties prenantes, telles que la FAO, ont manifesté un fort intérêt en faveur du renforcement de la collaboration dans le domaine de la résistance aux agents antiparasitaires, l'industrie pharmaceutique de la santé animale (HealthforAnimals) faisant part quant à elle de son intérêt à travailler conjointement, de manière synergique. COMBAR « [Combating anthelmintic resistance in ruminants](#) » (Combattre la résistance aux anthelminthiques chez les ruminants) a également exprimé son intérêt à participer aux travaux futurs.

Des présentations spécifiques portant sur les activités de l'OMSA en matière de résistance aux agents anthelminthiques ont été réalisées à l'attention des Points focaux pour les produits vétérinaires et la santé des animaux aquatiques. L'assistance a formulé des commentaires dans le cadre du 7^e cycle de séminaires de formation (Afrique anglophone ainsi que Asie et Pacifique), qui ont permis d'enrichir les connaissances de l'EEG-APR.

Le Groupe a salué le travail remarquable que l'EEG-APR a réalisé sur la résistance aux anthelminthiques, ainsi que son alignement sur le chapitre 6.10. intitulé « Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ». Le Groupe a demandé que l'EEG-APR poursuive de manière indépendante l'étude portant sur les prochaines étapes à entreprendre dans le domaine des anthelminthiques et autres antiparasitaires qui ne sont pas couverts par la définition des agents antimicrobiens de l'OMSA. Le Groupe a en outre demandé que l'EEG-APR prépare une note conceptuelle traitant des avantages et des implications que présenterait l'avancement de travaux dans le domaine d'un éventuel nouveau chapitre destiné au *Code sanitaire pour les animaux terrestres*.

3.4. Solutions de substitution aux antibiotiques (STAR-IDAZ)

La Dre Valeria Mariano a fait une présentation de l'International Research Consortium – IRC (Consortium international de recherche) sur la santé animale, STAR-IDAZ, dont le secrétariat (SIRCAH) est co-hébergé par l'OMSA. Le consortium compte aujourd'hui 28 partenaires issus de 19 pays, dont des bailleurs finançant la recherche publics et privés, ainsi que des bailleurs de fonds internationaux. L'objectif est d'améliorer la coordination des activités de recherche consacrées aux principales maladies infectieuses du bétail et aux zoonoses, afin d'accélérer la mise en place de méthodes permettant un meilleur contrôle. Pour atteindre cet objectif, les partenaires sont convenus de s'engager à investir au moins 10 millions de dollars US dans la recherche, sur une période de cinq ans, pour au moins 30 maladies, infections ou problèmes prioritaires de l'IRC. STAR-IDAZ invite d'autres bailleurs de fonds qui seraient intéressés à rejoindre le consortium.

Une des priorités de l'IRC STAR-IDAZ est d'accélérer la recherche pour développer des solutions de substitution aux antibiotiques. De ce fait, un groupe de travail a été constitué afin d'identifier les lacunes en matière de recherche et de définir des feuilles de route pour la recherche qui aideront les bailleurs finançant la recherche à identifier les défis spécifiques qui doivent être relevés grâce aux appels à la recherche.

Plus de 60 experts issus de 15 pays du monde entier ont participé activement à plusieurs ateliers visant à identifier les domaines essentiels de la recherche afin d'élaborer des feuilles de route pour les solutions de substitution aux antibiotiques en production de bétail. Les cinq derniers ateliers ont mis l'accent sur l'élaboration de feuilles de route, l'établissement de priorités en matière de besoins de recherche et sur des discussions consacrées aux thèmes suivants :

- solutions de substitution aux antibiotiques agissant directement sur l'agent pathogène, comprenant notamment l'établissement de leur mode d'action (l'accent a été mis sur les technologies des phages) - 12 octobre 2021 ;
- agents et composés possédant la capacité de renforcer la résistance des hôtes aux maladies, comprenant notamment l'établissement de leur mode d'action (l'accent a été mis sur les immunomodulateurs) - 15 octobre 2021 ;
- le rôle du microbiome dans le maintien de la santé et les manières dont il peut être manipulé - 18 octobre 2021 ;
- les antibiotiques utilisés à des fins de stimulation de la croissance : de quelle manière les antibiotiques agissent pour stimuler la croissance - 22 octobre 2021 ;
- mise sur le marché de nouvelles solutions de substitution aux antibiotiques - 9 novembre 2021

Les prochaines étapes consisteront à valider les lacunes en matière de recherche identifiées lors des ateliers et à les intégrer lors de la révision des feuilles de route en matière de recherche. Les feuilles de route seront publiées prochainement sur l'[espace dédié du site Web](#) de l'IRC STAR-IDAZ, et seront accompagnées d'une recommandation ayant trait aux domaines prioritaires de recherche.

4. Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire

4.1. Examen des rapports du Groupe *ad hoc* de l'OMSA chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques

Le Dr Dante Matéo a fait une présentation de l'état d'avancement du Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les espèces aquatiques (ci-après dénommé Référentiel technique pour les espèces aquatiques). Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques, qui travaille sur le Référentiel technique pour les espèces aquatiques a tenu une troisième réunion en février 2022.

Le Groupe a été informé que lors de la dernière réunion du Groupe *ad hoc*, toutes les informations recueillies par les membres du Groupe *ad hoc* et issues du dialogue avec les pays d'Asie et d'Afrique avaient été examinées. Sur la base de ces informations, la plupart des molécules ont pu être définies comme étant « utilisées » ou « non utilisées » pour les espèces aquatiques (poissons et crustacés). Des informations supplémentaires sur le statut relatif à l'autorisation ou à la commercialisation de certaines molécules sont requises, et des discussions supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si les associations de certaines molécules peuvent être considérées comme suffisamment bien établies pour être classées comme « utilisées ». Le Groupe *ad hoc* a également estimé que la liste des principales maladies et des principaux agents pathogènes doit être élaborée initialement à partir des informations compilées dans le tableau Excel. Enfin, le groupe a estimé qu'il n'était pas nécessaire, compte tenu du niveau d'expertise au sein du Groupe, de recourir à des expertises externes pour finaliser le travail réalisé. En revanche, des pairs évaluateurs seront sollicités afin de recueillir leurs avis en retour, lorsque le Référentiel technique sur les espèces aquatiques aura été achevé.

À la suite de la réunion du Groupe *ad hoc*, le tableau principal et les deux annexes qui constitueront le Référentiel technique sur les espèces aquatiques ont été rédigés en s'appuyant sur les informations concernant les molécules pour lesquelles il a été confirmé qu'elles sont « utilisées ». La liste des principales maladies et des principaux agents pathogènes est en cours d'examen.

Une recherche de pairs évaluateurs a été lancée au sein des Centres collaborateurs de l'OMSA, d'autres organisations et de HealthforAnimals, qui représente l'industrie de la santé animale. Le recours à des pairs évaluateurs supplémentaires pourrait être nécessaire et les recommandations des membres du Groupe *ad hoc* seront sollicitées. Il est prévu que les noms des pairs évaluateurs seront sélectionnés parmi les candidats retenus lors de la prochaine réunion (juin 2022).

Les rapports de la dernière réunion du Groupe *ad hoc* chargé du Référentiel technique pour les animaux aquatiques sont disponibles sur la [page dédiée du Groupe *ad hoc*](#) du site Web de l'OMSA.

Le Groupe a salué les progrès accomplis jusqu'à présent par le Groupe *ad hoc* et a remercié les membres pour leur soutien dévoué. Il a encouragé le Groupe *ad hoc* à poursuivre ses travaux en la matière et a demandé que son rapport final soit transmis d'ici octobre 2022.

4.2. Plan d'exécution de projet pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques

Le Dr Dante Matéo a rappelé au Groupe que des plans d'exécution de projet pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques ont été initiés avec la participation de différents Services et en collaboration avec les Représentations régionales. Le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires participe à la mise en œuvre de l'activité 3.4. intitulée « Proposer des orientations pratiques en matière de RAM ». Cette activité est subdivisée en quatre sous-activités qui sont également intégrées parmi les activités proposées dans le plan de travail sur la RAM en aquaculture : 1) créer une annexe pour les animaux aquatiques dans la liste de l'OMSA des agents antimicrobiens

importants en médecine vétérinaire ; 2) affiner la collecte de données mondiales sur l'utilisation des agents antimicrobiens pour les animaux aquatiques ; 3) dispenser aux Points focaux une formation systématique sur la RAM et l'utilisation des agents antimicrobiens en aquaculture ; 4) évaluer les besoins en matière de mise à jour des normes pertinentes de l'OMSA pour les animaux aquatiques. Les plans d'exécution de projet ont été présentés en mars à la Directrice générale adjointe et au Directeur général adjoint de l'OMSA, et la version finale du plan d'exécution de projet concernant l'activité 3.4. leur a été présentée le 1^{er} avril 2022.

4.3. Point sur le Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés

Le professeur Moritz van Vuuren a fait une présentation de l'état d'avancement et des propositions relatives aux prochaines étapes pour l'élaboration du « Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés » (ci-après dénommé « Référentiel technique pour les suidés »), qui s'appuie sur le processus employé pour l'élaboration du Référentiel technique pour les volailles.

Le Sous-groupe (Mme Barbara Freischem, le Dr Donald Prater, le Dr Gerard Moulin, le Prof. Moritz van Vuuren, le Dr Stephen Page) a débuté les travaux ayant trait à ce Référentiel technique pour les suidés en 2021, en suivant la même méthode que celle qui avait été adoptée pour la préparation du Référentiel technique pour les volailles. Le Sous-groupe a mené des discussions portant sur les agents antimicrobiens qui doivent être intégrés comme « utilisés » ou « non utilisés » dans le Référentiel technique pour les suidés, même s'ils figurent dans la liste principale de l'OMSA, et sur l'ajout éventuel de nouveaux agents antimicrobiens qui ne figurent pas actuellement dans la liste principale de l'OMSA. Le Sous-groupe a tenu trois réunions en ligne pour travailler sur le Référentiel technique pour les suidés. Lors de ces réunions, il a été convenu que le Référentiel technique pour les suidés :

- n'inclura pas les agents antimicrobiens utilisés à des fins de stimulation de la croissance ;
- n'inclura pas les utilisations hors AMM ;
- inclura les associations d'antibiotiques, si elles sont bien établies et justifiées ;
- comportera une nomenclature des sulfonamides révisée et mise à jour en conséquence ;
- inclura les anticoccidiens en suivant une approche similaire à celle employée pour le Référentiel technique pour les volailles, dans lequel leur intégration a été justifiée en se basant sur leur présence dans la liste principale de l'OMSA ;
- mentionnera les noms des agents antimicrobiens révisés et remplacés par leurs dénominations communes internationales (DCI), dans la mesure du possible, à des fins d'harmonisation avec les normes internationales.

Le Sous-groupe a en outre proposé d'exclure tous les agents pathogènes et maladies pour lesquels les agents antimicrobiens ne sont pas considérés comme une mesure efficace pour la prévention et le contrôle de la maladie (par exemple, la plupart des infections causées par des clostridies, l'anthrax, la brucellose).

Un groupe de huit experts externes de l'OMSA, avec une représentation adéquate que ce soit en termes de genre ou géographiques, a été consulté afin d'obtenir des informations en retour sur le Référentiel technique pour les suidés et de remédier aux lacunes identifiées par le Sous-groupe. Le Référentiel technique pour les suidés révisé sera diffusé aux parties prenantes concernées de la santé animale (World Veterinary Association et HealthforAnimals) afin de recueillir leurs avis et en vue d'une finalisation en mai et juin 2022. Il a été estimé que la liste finalisée des antibiotiques pour les suidés sera présentée pour examen et validation par le Groupe au début du mois d'août 2022.

Le Groupe s'est réjoui des progrès réalisés par le Sous-groupe sur cette tâche importante. Il a demandé que le Sous-groupe prépare un projet final de Référentiel technique pour les suidés, propose un objectif précis pour la colonne « commentaires » et affine le premier paragraphe de la méthodologie afin de le présenter lors de sa réunion d'août 2022.

4.4. Examen des travaux réalisés à ce jour sur les Référentiels techniques spécifiques aux espèces

La Dre Ana Mateus a présenté des options pour la révision des Référentiels techniques spécifiques aux espèces, afin que le Groupe les examine. Le Groupe est convenu de donner la priorité à la préparation des Référentiels techniques pour les grands ruminants et pour les animaux de compagnie (chats et chiens) et a demandé que le Secrétariat de l'OMSA débute les travaux en ayant recours à la méthodologie adoptée. Le Groupe étudiera la manière d'inclure les camélidés dans ce travail, par exemple en les intégrant dans le Référentiel technique pour les grands ruminants ou en élaborant un Référentiel technique distinct, en fonction de la pertinence scientifique et de la logistique que cela implique.

5. Base de données de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens

5.1. Démonstration : système informatique sur l'utilisation des agents antimicrobiens

M. Mduduzi Magongo a procédé pour le Groupe à une démonstration du système informatique sur l'utilisation des agents antimicrobiens, couvrant les modules et fonctionnalités essentiels suivants : questionnaire, injection de données, module de calcul, données historiques et Power BI.

5.2. Point sur le système informatique sur l'utilisation des agents antimicrobiens

Le Dr Morgan Jeannin a tenu le Groupe informé sur le projet informatique de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. Il a donné des indications sur les délais et les étapes qui ont été achevées et sur une date de lancement provisoire, prévue en septembre 2022, qui sera concomitante au début du 8^e cycle de collecte de données. La période de formation des pays doit se tenir durant le dernier trimestre de 2022 afin que l'adoption de ce nouveau système de déclaration soit optimale. Le Dr Morgan Jeannin a présenté la stratégie de gestion du changement et les résultats attendus qui ont été identifiés comme un aspect essentiel du projet. L'objectif est de mettre en œuvre un processus efficace de gestion du changement qui aidera les utilisateurs nationaux de la base de données à comprendre, s'investir dans, accepter et adopter les changements apportés par la mise en œuvre de la base de données mondiale de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens.

Le Service Antibiorésistance et produits vétérinaires et le Service de la transformation numérique et des systèmes d'information de l'OMSA continuent de bénéficier de l'expérience que les membres du Groupe de référence technique ont partagé pour améliorer encore le développement de la base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens, en particulier des informations transmises en retour par certains membres qui ont piloté le nouveau système de base de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. Cette phase de pilotage a été élargie aux collègues de l'OMSA dans les régions et surtout à 12 pays dans le monde. Les retours d'information issus de cette phase de pilotage étaient positifs et encourageants pour le lancement de ce nouveau système de collecte de données sur l'utilisation des agents antimicrobiens.

Le Groupe a pris acte de la grande réussite dans le développement du système informatique de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens, faisant suite à la recommandation n°4 de la 2^e Conférence mondiale de l'OMSA sur l'antibiorésistance. La nécessité de garantir une cybersécurité appropriée pour les informations confidentielles a été l'objet de discussion au sein du Groupe, qui a confirmé ce besoin.

5.3. Point sur le 6^e rapport sur l'utilisation des agents antimicrobiens

La Dre Delfy Góchez a tenu le Groupe informé de l'état d'avancement actuel du septième cycle de collecte de données. Au 26 avril, l'OMSA avait reçu 152 soumissions.

Les résultats préliminaires du 6^e rapport sur l'utilisation des agents antimicrobiens, comprenant 157 soumissions, ont été présentés. Parmi les pays en mesure de communiquer des quantités d'agents antimicrobiens, 56 % ont utilisé l'option 3 de déclaration (laquelle comporte le niveau de détail le plus élevé pour les données). L'analyse 2018 a été réalisée pour 109 pays, chez lesquels les tétracyclines sont restées les agents antimicrobiens les plus utilisés chez les animaux, suivies par les pénicillines. Ces deux classes font partie des classes d'agents antimicrobiens d'importance critique en médecine

vétérinaire (AICV) de la liste de l'OMSA, et elles ne figurent pas parmi les agents antimicrobiens d'importance critique les plus prioritaires de la liste OMS des antibiotiques d'importance critique pour la médecine humaine.

La Dre Góchez a également présenté une analyse des tendances entre 2016 et 2018 concernant 72 pays. Pour cette période, l'analyse révèle une diminution globale au niveau mondial de 27 % de l'utilisation en mg/kg des agents antimicrobiens chez les animaux. Les 72 pays représentent 65 % de la biomasse animale mondiale.

Le 6^e rapport sur l'utilisation des agents antimicrobiens sera diffusé aux Membres et aux principales parties prenantes en mai, tandis que le plan de communication mondial sera mis en œuvre en juin, après que l'OIE aura été renommée.

5.4. Point sur les données de terrain

Le Dr Idrissa Savadogo a tenu le Groupe informé du travail exploratoire mené par l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens au niveau du terrain. L'OMSA a commencé à identifier les pays qui mènent déjà ou planifient des projets de suivi de terrain de l'utilisation des agents antimicrobiens. Il a été procédé, lors des séminaires de formation des Points focaux, à une première enquête auprès des Points focaux pour les produits vétérinaires d'Afrique anglophone et de la région Asie et Pacifique. Pour les 17 pays d'Afrique anglophone et les 37 pays de la région Asie et Pacifique concernés par l'enquête, respectivement 29 % (5 pays) et 60 % (22 pays) menaient ou planifiaient des projets de suivi de terrain de l'utilisation des agents antimicrobiens. L'enquête a également mis en lumière que dans certains pays, les Points focaux ne sont pas impliqués dans la planification et la mise en œuvre des projets ou ne sont même pas informés de l'existence de ces projets. Des discussions supplémentaires seront organisées avec les pays afin de veiller à une meilleure implication des Points focaux de l'OMSA qui sont également chargés de la déclaration lors de la collecte annuelle par l'OMSA des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens. L'équipe travaillant sur l'utilisation des agents antimicrobiens s'efforce de mettre en relation les Représentations régionales et sous-régionales avec les organisations gérant des projets en Afrique et en Asie de suivi de terrain de l'utilisation des agents antimicrobiens. Pour améliorer la compréhension et avoir une meilleure vue d'ensemble des projets de terrain sur l'utilisation des agents antimicrobiens mis en œuvre par les Membres de l'OMSA, l'équipe travaillant sur l'utilisation des agents antimicrobiens a commencé à compiler une liste de ces projets et de leurs approches méthodologiques dans un référentiel.

Le Groupe a salué les progrès réalisés concernant le projet de données de terrain et a suggéré qu'une révision du chapitre du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* portant sur le suivi de l'utilisation des agents antimicrobiens (chapitre 6.8.) soit envisagée, afin qu'il fasse apparaître les développements actuels de la méthodologie sur l'utilisation des agents antimicrobiens, réalisés par l'OMSA.

6. Point sur les chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*

6.1. Révision en cours du chapitre 6.10.

La Dre Ana Mateus a informé le Groupe que la révision du chapitre 6.10. a débuté en décembre 2021. La révision de ce chapitre avait été demandée par la Commission du Code terrestre au nom de la Commission européenne. Les membres du Sous-groupe impliqué dans ces travaux sont la Dre Tomoko Ishibashi, Mme Barbara Freischem, le Dr Gérard Moulin, le Dr Donald Prater, le Prof Moritz van Vuuren et le Dr Stephen Page. Deux membres du Sous-groupe (le Dr Gérard Moulin et le Dr Donald Prater) ont procédé à une cartographie des modifications potentielles, en s'appuyant sur les retours d'informations de la Commission du Code et du Groupe, ainsi que sur le CoP du Codex actualisé. Le projet de document cartographique a ensuite été examiné et utilisé comme document de travail par le Sous-groupe. Le Sous-groupe a tenu des réunions en ligne à cinq reprises entre janvier et avril 2022, afin de travailler sur le projet de chapitre. La Dre Mateus a indiqué que le Sous-groupe a eu des discussions approfondies quant aux responsabilités des Autorités compétentes, des vétérinaires, des fabricants de médicaments, des propriétaires d'animaux et des producteurs d'aliments pour animaux, ainsi que sur la manière d'intégrer dans ce chapitre les animaux ne servant pas à la production de denrées alimentaires. Ces travaux seront achevés d'ici août 2022 afin de transmettre le

rapport du Sous-groupe et le projet de chapitre à la Commission du Code pour qu'elle les examine lors de sa réunion de septembre 2022.

Le Groupe a salué les avancées prometteuses et est convenu de se réunir en août pour discuter du rapport du Sous-groupe et des propositions de modifications du chapitre 6.10.

6.2. Discussion de la proposition de la Commission du Code de révision des chapitres 6.7., 6.8., 6.9. et 6.11.

La Dre Ana Mateus a présenté la cartographie réalisée par le Secrétariat de l'OMSA sur les points de révisions potentiels de ces chapitres, s'appuyant sur la révision en cours du chapitre 6.10. Le Groupe a pris acte que les chapitres doivent être révisés régulièrement. Le Groupe est convenu de discuter de manière plus approfondie de la stratégie appliquée pour la révision des chapitres 6.7., 6.8., 6.9. et 6.11. lors de sa réunion d'octobre 2022, compte tenu de la quantité de travaux en cours qui doivent déjà être achevés avant cette date.

7. Examen du programme de travail

Le Groupe a examiné et mis à jour son programme de travail. Celui-ci est joint en annexe III.

8. Future feuille de route

Le Groupe est convenu de mener un exercice de brainstorming en octobre 2022, visant à discuter et décider des futurs travaux à réaliser, en se conformant aux recommandations de la 2^e Conférence mondiale de l'OMSA sur l'antibiorésistance et à la session de brainstorming qui s'était tenue en avril 2021.

9. Questions diverses

La Présidente a présenté des informations au Groupe ayant trait au rapport et à la présentation de la 89^e Session générale de l'OMSA. Le Groupe a discuté de la nécessité de mettre l'accent sur les réalisations du Groupe et de l'OMSA dans le traitement des recommandations de la 2^e Conférence mondiale de l'OMSA sur l'antibiorésistance.

10. Dates des prochaines réunions

3 août 2022 - réunion extraordinaire (en ligne) du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens (chapitre 6.10. et Référentiel technique sur les suidés).

4 - 6 octobre 2022 (réunion en présence au siège de l'OMSA, Paris).

11. Adoption du report

Finalisation avant le mardi 3 mai 2022.

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris (via Zoom), 27 - 29 avril 2022

Ordre du jour

Jour 1 (mercredi 27 avril - 12h30-15h30 heure d'Europe centrale)

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur
3. Tour d'horizon : Quadripartite, législation / catégorisation de l'Union européenne, World Veterinary Association, Groupe consultatif de l'OMS sur les agents antimicrobiens d'importance critique et axes de travail de la FAO sur la résistance aux agents antimicrobiens
 - 3.1 Travaux de la Quadripartite sur la RAM
 - i) Plan d'action conjoint « Une seule santé »
 - ii) Structures de gouvernance mondiale
 - iii) Cadre stratégique de la Quadripartite contre la RAM et plan de travail
 - iv) Fonds multipartenaire contre la RAM
 - 3.2 Point sur les travaux consacrés aux autres listes :
 - i) Nouvelle législation et catégorisation de l'UE
 - ii) Liste des médicaments essentiels de la World Veterinary Association et de l'association caritative Brooke
 - iii) Liste OMS des antibiotiques d'importance critique en médecine humaine : point, plan et activités
 - iv) Axes de travail de la FAO en matière de RAM
 - 3.3 Point sur les activités du Groupe électronique d'experts de l'OMSA sur la résistance aux agents antiparasitaires
 - 3.4 Solutions de substitution aux antibiotiques (STAR-IDAZ)

Jour 2 (jeudi 28 avril – 12:30-15:30 heure d'Europe centrale)

4. Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire
 - 4.1 Examen des rapports du Groupe *ad hoc* de l'OMSA chargé du référentiel technique pour les animaux aquatiques
 - 4.2 Plan d'exécution de projet pour la mise en œuvre de la Stratégie pour la santé des animaux aquatiques
 - 4.3 Point sur le Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les suidés
 - 4.4 Examen des travaux réalisés à ce jour sur les Référentiels techniques spécifiques aux espèces
5. Base de données de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens
 - 5.1 Démonstration : système informatique sur l'utilisation des agents antimicrobiens
 - 5.2 Point sur le système informatique sur l'utilisation des agents antimicrobiens

5.3 Point sur le 6^e rapport sur l'utilisation des agents antimicrobiens

5.4 Point sur les données de terrain

Jour 3 (vendredi 29 avril - 12h30-15h30 heure d'Europe centrale)

6. Point sur les chapitres du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*

6.1 Révision en cours du chapitre 6.10.

6.2 Discussion de la proposition de la Commission du Code de révision des chapitres 6.7., 6.8., 6.9. et 6.11.

7. Examen du programme de travail

8. Future feuille de route

9. Questions diverses

10. Dates des prochaines réunions

11. Adoption du rapport

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OMSA SUR LA RÉSISTANCE AUX AGENTS ANTIMICROBIENS

Paris (réunion virtuelle), 27 - 29 avril 2022

Liste des participants

MEMBRES

Dr Tomoko Ishibashi (Présidente)
Project Researcher
Laboratory of OSG Veterinary Science for Global Disease Management
Graduate School of Agricultural and Life Science
The University of Tokyo
1-1-1 Yayoi, Bunkyo-ku, Tokyo 113-8657, JAPON
ishibashi.tomoko@mail.u-tokyo.ac.jp

Dr Gérard Moulin
Directeur de Recherches, adjoint au Directeur de l'ANMV
Agence Nationale du Médicament Vétérinaire
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
35306 Fougères Cedex, FRANCE
gerard.moulin@anses.fr

Dr Donald Prater
Associate Commissioner for Imported Food Safety
Office of Foods and Veterinary Medicine
U.S. Food and Drug Administration
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Donald.Prater@fda.hhs.gov

Prof. Moritz van Vuuren
Emeritus Professor in Microbiology
Vice-Chair: Ministerial Advisory Committee on Antimicrobial Resistance
AFRIQUE DU SUD
moritz@icon.co.za

Dre Fajur Sabah Al Saloom
Director, Animal Health
Animal Wealth Resources (N)
Ministry of Works, Municipalities Affairs and Urban Planning
Manana, ROYAUME DE BAHREIN
fsalman@mun.gov.bh fajer103@hotmail.com

Dr Stephen Page
Director, Veterinary Clinical Pharmacology and Toxicology
Advanced Veterinary Therapeutics
AUSTRALIE
swp@advet.com.au - stephen.page@sydney.edu.au

Mme Barbara Freischem
Head of Department
Surveillance and Regulatory Support (V-SR)
Veterinary Medicines Division
European Medicines Agency
PAYS-BAS
barbara.freischem@ema.europa.eu

OBSERVATEURS

Dr Jorge Pinto Ferreira
Food Safety Officer
Food Systems and Food Safety Division
Office Room B614
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome
ITALIE
Jorge.PintoFerreira@fao.org

Dr Jorge Matheu
Team Lead
Department of Global Coordination and Partnership
WHO – World Health Organization
SUISSE
matheujo@who.int

PARTICIPANTS DE L'OMSA

Dr Javier Yugueros-Marcos
Chef du
Service Antibiorésistance et
produits vétérinaires (AR-PV)
j.yugueros-marcos@oie.int

Dre Ana Luisa Pereira Mateus
Coordinatrice scientifique
Service AR-PV
a.mateus@oie.int

Dr Ólafur Valsson
Chargé de mission
Service AR-PV
o.valsson@oie.int

Dr Dante Mateo
Chargé de mission
Service AR-PV
d.mateo@oie.int

Dre Delfy Gochez
Chargée de mission
Service AR-PV
d.gochez@oie.int

Dr Morgan Jeannin
Chargé de mission
Service AR-PV
m.jeannin@oie.int

Dr Idrissa Savadogo
Chargé de mission
Service AR-PV
i.savadogo@oie.int

Mr Mduzi Magongo
Chargé de mission
Service AR-PV
m.magongo@oie.int

Dre Mária Szabó
Chargée de mission
Service - AR-PV
m.szabo@oie.int

Mme Claire Cassar
Chargée de mission
Service AR-PV
c.cassar@oie.int

Dr Yukitake Okamura
Responsable scientifique des
normes internationales
Service des Normes
y.okamura@oie

Mme Elizabeth Marier
Chargée de mission
Service des Normes
e.marier@oie.int

Dre Valeria Mariano
Coordinatrice de recherche –
Star IDAZ
Service scientifique
v.mariano@oie.int

Programme de travail actualisé du Groupe de travail de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens

Sujet	Question / Action	Statut	Calendrier
Liste de l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire : subdivision par espèces animales	Projet pilote de subdivision pour les volailles, comprenant l'élaboration d'une méthodologie pilote	Achevé	Avril 2021
	Discussions relatives à l'ajout des animaux de compagnie	Achevé	Avril 2021
	Prise en compte d'autres espèces : finalisation d'une discussion initiale sur l'établissement des priorités	Achevé	Octobre 2021
	Discussions relatives à d'autres espèces animales (petits ruminants, camélidés, animaux de compagnie...)	Achevé	Avril 2022
	Adaptation / application de la méthode aux suidés	En cours	Août 2022
	Animaux aquatiques	En cours	Octobre 2022
	Grands ruminants (bovins et buffles ?)	Travail futur	Début en octobre 2022
	Animaux de compagnie (chats et chiens)	Travail futur	Début en octobre 2022
	Discussions relatives aux camélidés	Travail futur	Brainstorming en octobre 2022
	Révision de la liste principale de l'OMSA	Travail futur	Brainstorming en octobre 2022
Base de données mondiale de l'OMSA sur l'utilisation des agents antimicrobiens	Transition de la collecte de données d'une feuille de calcul à un système de base de données, avis d'experts	Transformation numérique en cours	Octobre 2022
	Affinement du numérateur, du dénominateur (biomasse) et de la déclaration	En cours	Mise à jour possible en octobre 2022
	Disposer d'une option de déclaration quantitative au niveau des espèces	Travail futur	Avril 2023
Données de terrain	Réflexion sur l'obtention de données de terrain - référentiel de projets de travail et de méthodologies de terrain	En cours	Projet de rapport en octobre 2022

Sujet	Question / Action	Statut	Calendrier
Travaux de l'OMSA sur les agents antiparasitaires	Supervision	Achevé	
	Point sur les travaux de l'OMSA sur les anthelminthiques	Achevé	Avril 2022
Chapitre des Codes terrestre et aquatique de l'OMSA en lien avec la résistance aux agents antimicrobiens	Présentation à la Commission du Code terrestre d'un premier projet de chapitre 6.10. révisé du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	En cours	Août 2022
	Discussions relatives à la mise à jour d'autres chapitres du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	Travail futur	Brainstorming en octobre 2022
	Mise à jour des chapitres : chapitre 6.10. du <i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	En cours	Octobre 2023, à confirmer
	Mise à jour par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques des modifications appliquées dans le chapitre 6.10.	Travail futur	
Solutions de substitution aux antibiotiques	Informations relatives au classement des produits	Travail en cours	
	Examen des informations existantes dans le <i>Manuel</i> de l'OMSA concernant les questions connexes	Travail futur	Brainstorming en octobre 2022
Produits non conformes et falsifiés	Supervision	En cours	
	Point sur les travaux de l'OMSA consacrés aux produits vétérinaires non conformes et falsifiés	En cours	Octobre 2022?
Suivi et cadre d'évaluation pour la stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens	Élaboration d'un cadre d'évaluation	Achevé	Octobre 2021
	Point sur les progrès et la mise en œuvre	En cours	Octobre 2022

© Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2022

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OMSA. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OMSA sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OMSA ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et désignations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OMSA concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OMSA préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.